

**Pièces justificatives à fournir lors du rendez-vous**  
**POUR UN DEPOT DE DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE OU DE PASSEPORT**

Veillez-vous munir de votre pré-demande ou de son numéro (pré-demande en ligne sur le site <https://ants.gouv.fr>) ainsi que des pièces justificatives ci-dessous. **Attention, seul un dossier complet sera accepté, un document manquant annule le rendez-vous.**

**LE MINEUR ET SON RESPONSABLE DOIVENT SE PRESENTER ENSEMBLE A LA MAIRIE.**

<i>1<sup>ère</sup> demande</i>	<i>Renouvellement CNI ou PASSEPORT périmés depuis moins de 5 ans</i>	<i>Renouvellement CNI ou PASSEPORT périmés depuis plus de 5 ans</i>	<i>Renouvellement à la suite de la perte ou du vol de la CNI ou du PASSEPORT</i>
1 <sup>ère</sup> CNI = gratuite 1 <sup>er</sup> PASSEPORT : timbre fiscal dématérialisé - Majeur = <b>86€</b> - Mineur de moins de 15ans = <b>17 €</b> - Mineur de plus de 15 ans = <b>42€</b>	Renouvellement CNI = gratuit Renouvellement PASSEPORT : timbre fiscal dématérialisé - Majeur = <b>86€</b> - Mineur de moins de 15ans = <b>17 €</b> - Mineur de plus de 15 ans = <b>42€</b>	Renouvellement CNI = gratuit Renouvellement PASSEPORT : timbre fiscal dématérialisé - Majeur = <b>86€</b> - Mineur de moins de 15ans = <b>17 €</b> - Mineur de plus de 15 ans = <b>42€</b>	Timbre fiscal dématérialisé pour Renouvellement CNI = <b>25€</b> Renouvellement PASSEPORT : - Majeur = <b>86€</b> - Mineur de moins de 15ans = <b>17 €</b> - Mineur de plus de 15 ans = <b>42€</b>
Une photo d'identité de moins de 6 mois, en couleur, répondant aux normes ISO. <b>Ne pas la découper.</b>			
<b>Personne majeure :</b> Justificatif de domicile de moins d'un an. Si hébergé : attestation originale d'hébergement de l'hébergeant + justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + titre d'identité de l'hébergeant.			
<b>Personne mineure :</b> Justificatif de domicile de moins d'un an du/des parents + titre d'identité du/des parents			
	Ancienne CNI ou ancien PASSEPORT	Ancienne CNI Ou ancien PASSEPORT	Si possible, justifier de son identité par une carte vitale avec photo, un permis de conduire avec photo ou d'un titre de passeport avec photo ou d'un titre d'identité encore en sa possession.
Acte de naissance = copie intégrale datée de moins de 3 mois ou extrait avec filiation datée de moins de 3 mois ou Titre d'identité en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans		Acte de naissance = copie intégrale datée de moins de 3 mois ou extrait avec filiation datée de moins de 3 mois ou Titre d'identité en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans	Acte de naissance = copie intégrale datée de moins de 3 mois ou extrait avec filiation datée de moins de 3 mois ou Titre d'identité en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans
			Déclaration de vol visée et signée par une gendarmerie ou un commissariat. Déclaration de perte <u>préalablement</u> remplie et <u>signée</u> par une administration.
<b>Acquisition de la nationalité française :</b> un acte d'état civil établi par le Service Central de l'Etat Civil de Nantes comportant en marge une mention relative à la nationalité, ou le Certificat de Nationalité Française (CNF) original.			

**POUR LE RETRAIT DE LA CARTE D'IDENTITE OU DE PASSEPORT**

- Sur rendez-vous pris en ligne.
- Majeur : remise à l'intéressé uniquement.
- Mineur : **la présence de l'enfant de 12 ans et plus est obligatoire, accompagné de son représentant légal.**
- Rapporter l'ancien titre d'identité.
- En cas de perte de la pièce d'identité depuis le dépôt du dossier : présenter une déclaration de perte ou de vol + un timbre fiscal dématérialisé de 25€.